

4. Combien de personnes étaient employées par la Research Enterprises Limited a) lorsque l'embauchage était le plus élevé, b) la veille du jour de la victoire en Europe; c) la veille du jour de la victoire au Japon; d) le 1er octobre 1945?

5. a) Combien de personnes, (par pays), a-t-on fait venir de l'extérieur du Canada pour travailler à l'usine de la Research Enterprises Limited à Leaside? b) Combien, (par pays), ont été congédiées de leur emploi en 1945? c) Quel en est le nombre, (par pays), qui sont encore à l'emploi de la compagnie? d) Quelles dispositions ou quels plans le Gouvernement a-t-il adoptés pour retenir les services de ces personnes dans le genre de travail qu'elles accomplissaient à ladite usine?

6. Quelles dispositions ou quels plans le Gouvernement a-t-il adoptés pour continuer à ladite usine les opérations et techniques qui y étaient pratiquées et développées au cours de la guerre?

7. Quelles dispositions ou quels plans le Gouvernement a-t-il adoptés pour retenir les services d'employés à ladite usine?

M. McLLRAITH:

1. (a) Terrains, \$134,992.72; (b) bâtiments, \$3,525,181.77, (c) matériel et autre outillage, \$5,400,053.70.

2. L'immeuble n° 14 a été vendu à la Corning Glass Company, au prix de \$150,000. Le prix d'achat avait été de \$522,000.

3. Nul engagement.

4. (a) 7,518 employés; (b) 5,552 employés; (c) 4,986 (d) 3,187 employés.

5. (a) 15. Des Iles britanniques, 13, des Etats-Unis, 2; (b) personne; (c) tous; (d) nulles dispositions ou nuls plans n'ont été adoptés.

6. On s'efforce de vendre des sections de l'usine aux propriétaires qui continueront les opérations et techniques pratiquées et développées au cours de la guerre.

7. On est en train de prendre des dispositions pour transférer quelques techniciens au Conseil national des recherches.

*RÉTABLISSEMENT AGRICOLE DES PRAIRIES— DISTRICT DE PEACE-RIVER

M. IRVINE:

1. Le Gouvernement a-t-il reçu, de la part des habitants du district de Peace-River, une requête à l'effet que ce territoire puisse jouir des dispositions de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies?

2. Dans l'affirmative, quelle disposition a-t-on prise ou se propose-t-on de prendre?

L'hon. M. GARDINER:

1. Oui.

2. Comme les honorables députés le savent, la loi sur le rétablissement agricole des Prairies ne s'applique qu'à la région connue [L'hon. M. Gardiner.]

sous le nom de triangle Palliser, dans les trois provinces de l'Ouest. Il y a deux sessions, je crois, un comité de la Chambre a présenté un rapport demandant que le principe de la loi soit étendu à toutes les parties du Canada. Nous avons étudié la question et nous avons soumis tout le problème à la conférence du Dominion et des provinces, et nous l'étudierons de nouveau lors de la reprise de la conférence.

RÉTABLISSEMENT AGRICOLE DES PRAIRIES— SASKATCHEWAN

M. BURTON:

1. Y a-t-il un inspecteur à qui a été confiée la direction des travaux exécutés sous le régime de la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies dans les municipalités rurales suivantes de la province de la Saskatchewan: n° 339, Leroy; n° 340, Wolverine; n° 369, St. Peter's et n° 370, Humboldt?

2. Dans l'affirmative, quel est le nom de cet inspecteur et où a-t-il ses bureaux?

3. Sinon, quand en nommera-t-on un?

L'hon. M. GARDINER:

1. Oui; cet inspecteur a charge des petits travaux de conservation de l'eau et d'utilisation des terres (pâturages communs).

2. M. James Pendergast, édifice du Gouvernement fédéral, Saskatoon (Sask.), pour les petits travaux de conservation de l'eau.

M. Raymond Youngman, surveillant des pâturages, Secretan (Sask.), fait périodiquement l'inspection du pâturage commun n° 340, de Wolverine.

3. Voir réponse n°s 1 et 2.

PHARE DE LA CÔTE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. MacINNIS:

1. Combien de personnes le Gouvernement emploie-t-il comme gardiens de phare sur la côte de la Colombie-Britannique?

2. Quel est le salaire ou traitement désigné pour chaque position, en donnant le montant versé a) en argent, b) pour le logement, la nourriture, le combustible, etc.?

3. Quel est le nombre d'heures de service par semaine que comporte chaque position?

4. Les termes d'emploi prescrivent-ils des vacances annuelles?

5. Si le congé en question est accordé, est-il rémunéré?

L'hon. M. CHEVRIER:

1.